

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 15 (1906)
Heft: 52

Anhang: Beilage zu No. 52 der Schweizer Hotel-Revue = Supplément au no. 52 de la Revue Suisse des Hôtels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer Hotel-Revue.

Revue Suisse des Hôtels.

Liste der auf Weihnachten 1906 prämierten Angestellten. — Liste des employés primés à Noël 1906.

Goldene Breloque bzw. Broche und Diplom. — Breloque ou broche d'or et diplôme.

Name des Angestellten Nom de l'employé	Dienstjahre Années de service	Name des Prinzipals Nom du patron	Name des Hotels Nom de l'hôtel	Ort — Lieu
262. Bregg Jos. Marie	20	A. Seiler & Frères	Seiler	Zernatt
263. Werler Baptist	17	"	"	"
264. Businger August	15	"	"	"
265. Regis César	15	"	"	"
266. Betschart Regina	15	F. Fassbind	Waldstätterhof	Brunnen
267. Niederer Johann	15	"	"	"
268. Schmid Marianne	15	"	"	"
269. Ulrich Babette	15	"	"	"
270. Lauber Gabriel	25	Jos. Seiler	Glacier du Rhône	Gletsch
271. Hofmann Josef	20	E. Adam	Göschenen	Göschenen
272. Kössli Christine	20	H. Kich-Graber	Kurhaus	Menzberg
273. Hediger Marie	18	O. Schmid, Dir.	Kurhaus Seehof	Davos-Dorf
274. Schumacher Fritz	15	W. Holboer, Dir.	Kurhaus	Davos

Silberne Breloque bzw. Broche u. Diplom. — Breloque ou broche d'argent et diplôme.

227. Künzler Gottfried	14	J. Bossi, Dir.	Grand Hotel	Leysin
228. Ponti Philippo	14	"	"	"
229. Ugazio Jean	14	"	"	"
230. Reinhard Christian	10	"	"	"
231. Herzog Marie	10	Gebr. Aufdermaur	Adler	Brunnen
232. Studiger Xaver	10	"	"	"
233. David Hermann	10	W. Holboer, Dir.	Kurhaus	Davos
234. Biller Marie	10	"	"	"
235. Grünig Rosa	12	E. Seiler	Metropol	Interlaken
236. Vogler Johann	12	Daniotti	Grand Hotel	Andermatt
237. Besse Céline	12	Th. Exhenry, Dir.	Dent du Midi	Champéry
238. Schmid Luzi	10	G. Bédier	Krone	Churwalden
239. Roth Katharina	10	Heger & Sohn	Waldhotel	Unspunnen
240. Jaggi Elise	10	E. Gsteiger	Terminus	Grindelwald
241. Dallinges Albert	10	G. Breuer, Dir.	Breuer	Montreux
242. Linniger Elise	10	M. Roggatz	Union	Interlaken
243. Geissberger Bertha	10	Spillmann & Sickert	du Lac	Luzern
244. Zehnder Gottfried	10	W. Düpöer	Gotthard	Luzern

Bronzene Breloque bzw. Broche u. Diplom. — Breloque ou broche de bronze et diplôme.

614. Anderüthi Franz	5	Gebr. Aufdermaur	Adler	Brunnen
615. Grätzer Franz	5	"	"	"
616. Mettler Pauline	5	"	"	"

Bronzene Breloque bzw. Broche u. Diplom. — Breloque ou broche de bronze et diplôme.

617. Müller Josephine	5	Gebr. Aufdermaur	Adler	Brunnen
618. Rauch Eduard	5	"	"	"
619. Nievergelt Louise	8	J. Bossi, Dir.	Sanat. Grand Hotel	Leysin
620. Bäsch Nikodem	7	"	"	"
621. Feuz Margerithe	5	"	"	"
622. Cailloud Henri	5	"	"	"
623. Cabalzar Placid	8	Ad. Angst, Dir.	Schweizerhof	St. Moritz-Dorf
624. Schmid Claudio	6	"	"	"
625. Caluori Elise	5	"	"	"
626. Strittmatter Adolf	5	"	"	"
627. Crestas Anna	5	"	"	"
628. Hiller Anna	5	L. Kirehner, Dir.	Steinbock	Chur
629. Rizzi Magdalena	5	"	"	"
630. Sievi Jean	5	"	"	"
631. Wyler Paul	6	H. Marbach	Bären	Bern
632. Burkhardt Adolf	5	"	"	"
633. Hirter Anne	5	"	"	"
634. Jäger Marie	6	E. Baebler, Dir.	Sanat. Schatzalp	Davos
635. Graf Erhard	6	"	"	"
636. Schnellmann Jakob	5	"	"	"
637. Foug Edwin	5	H. Leuthold	Bahnhof	Frauenfeld
638. Keller Bertha	5	"	"	"
639. Strasser Anna	5	"	"	"
640. Lipp Peter	6	C. Wolf	Lukmanier	Chur
641. Frefel Jean	5	"	"	"
642. Corini Enrichetta	5	W. Holboer	Kurhaus	Davos
643. Marcelli Luigi	5	"	"	"
644. Aellig Hans	7	J. Oesch	Jungfraublick	Interlaken
645. Schirmer Sophie	6	F. Brunner	Glarnhof	Glarus
646. Lampart Cécile	6	A. Hug	Victoria	Engelberg
647. Rubin Marie	5	L. Ezzmann	Kurhaus	Fühli
648. Lipp Rosa	5	Ch. Zahnd	Bellevue	Magglingen
649. Gungzinger Luise	5	P. Findeisen	Löwen	Bern
650. Odermatt Josepha	5	A. Zimmermann	Post	Weggis
651. Schleier Richard	5	O. Schmid	Kurhaus Seehof	Davos-Dorf
652. Mössner Henri	5	O. Michel	Bellevue	Weggis
653. Zehr Lina	5	E. Gsteiger	Terminus	Grindelwald
654. Gunten Lina	5	G. Breuer	Breuer	Montreux
655. Speicher Lina	5	W. Ziegler	Trois Rois	Vevey
656. Leuthold Josef	5	J. Schöri	Suisse	Montreux
657. Villiger Josef	5	J. Dietschy	Krone	Rheinfelden

Aperçu

sur

L'industrie hôtelière moderne

et la

Loi sur le repos hebdomadaire.

L'article qui suit est le sujet d'une pétition adressée au Ministère des Travaux publics de la France.

Peu d'industries ont fait d'aussi rapides progrès que l'industrie hôtelière ces dernières années.

Cette industrie est de formation si récente en France qu'on n'a pas encore pu apprécier son importance et que la majorité du public n'a aucune idée de ce qu'est réellement un hôtel ni de ce que représente d'énergie intelligente son organisation.

Un hôtel moderne est une machine compliquée, composée d'une série d'installations dont la bonne marche demande autant de soin et de surveillance que si chacune d'elle était homogène.

Prenons comme type un hôtel de moyenne grandeur, l'on y trouve, suivant son rang et sa situation topographique des installations électriques (chaudière, dynamo, etc.) de chauffage, de ventilation, des buanderies, des machines à produire la glace, des chambres réfrigérantes, des fours à pain et pâtisseries, des ascenseurs et monte-charge, une imprimerie, un bureau de poste et de télégraphe, des écuries et remises, des garages, une cave dont le contenu peut atteindre des centaines de mille francs, un économat souvent approvisionné pour deux ou trois mois, des ateliers de réparations: menuiserie, forge, etc., etc.

Les services indirects de l'hôtel comprenant souvent des gardes forestiers, une armée de jardiniers chargés des jardins d'agrément, du parc et de l'entretien des routes; un service complet de transport par chevaux et automobiles.

Les services administratifs y sont aussi multiples que dans un ministère; il y a le service de réception, de renseignements, des chemins de fer, de comptabilité, d'hygiène, de la manutention, du personnel, des réparations, etc., etc.

C'est une petite colonie se subvenant à elle-même, dont la population atteint environ 100 à 1500 personnes, suivant la grandeur de l'établissement, et dont le maître d'hôtel, qui soit propriétaire dirigeant lui-même, ou directeur, est responsable, et qui doit administrer, soigner, nourrir et surveiller, et où chaque faute des gens sous ses ordres retombe sur lui, car il est directement responsable envers la loi et envers ses clients de tout ce qui peut se produire chez lui.

Ce n'est donc plus le gros bonhomme des temps jadis, que l'opérette nous montre encore ceinturé de blanc, attendant sur le pas de sa porte les rares voyageurs que la diligence ou le hasard lui amène, c'est un homme instruit, qui doit pouvoir saisir les mille détails d'une organisation très complexe et être à même de remédier aux incidents journaliers survenant forcément dans une exploitation englobant des services industriels et commerciaux différents, ce qui est d'autant plus difficile que les rouages d'un hôtel ne sont pas des pièces mécaniques mais bien des intelligences diverses qui souvent

s'entrechoquent, il doit donc à tour de rôle être architecte, décorateur, diplomate, ingénieur, commerçant, souvent docteur de l'âme et du corps, et même quelquefois bon convive.

Le mouvement commercial et financier que cette industrie produit est presque incalculable, et certainement la côte d'Azur (ainsi que toutes autres villes de saison) lui doit son développement et sa fortune; que serait Monte-Carlo, Nice, Menton, Cannes, sans elle? Et que deviendrait l'énorme quantité de commerçants et industriels qui vivent d'elle et en dépendent?

Une loi bouleversant cette industrie qui fait la fortune de toute une contrée ne serait donc pas une loi bien comprise.

D'autres pays ayant reconnu l'importance de cette industrie lui ont accordé la première place dans leur vie économique, commerciale et industrielle; il n'est donc pas prudent de rendre le bon fonctionnement intérieur des hôtels impossible en appliquant rigoureusement la loi.

Il y a une très grande différence entre un restaurant et un hôtel; à la rigueur on peut demander la fermeture d'un restaurant le dimanche, mais il est impossible de le faire dans les hôtels; on va dans un restaurant pour s'y restaurer, mais on n'y habite pas, par conséquent il n'y a que des hôtes de passage, tandis qu'un hôtel est la continuation de son "chez soi", et les gens qui y vont y résident; un restaurateur n'est donc pas un maître d'hôtel, tandis qu'un maître d'hôtel est toujours un restaurateur.

Si l'on considère la question au point de vue du roulement, elle est presque aussi différente d'application dans un restaurant que dans un hôtel, et encore n'est-il possible de faire un roulement dans un restaurant qu'à condition qu'il soit assez important pour permettre d'avoir des services dédoublés; dans les petits, cela sera peu praticable, car beaucoup d'emplois sont uniques et occupés par des spécialistes, ainsi l'on pourrait très bien organiser un service de roulement parmi les garçons de café ou de salle des restaurants, mais comment faire pour la caissière, l'économiste, le cave, le chef de cuisine, le plongeur, le liftier, etc., etc., qui n'ont à proprement parler que quelques heures de travail effectif à donner dans la journée et sont des personnes de confiance, impossibles à remplacer par le premier venu.

La différence entre un ouvrier ou un employé d'un grand magasin et un employé d'hôtel est que le premier travaille pendant un certain nombre d'heures d'une façon continue à un travail spécial et uniforme, tandis que l'employé d'hôtel ne donne qu'un travail irrégulier qui est parfois très minime pendant les commencements et les fins de saison.

Ainsi qu'un ouvrier travaillera sa journée habituelle sur son métier, tandis que si un hôtel n'a pas de clients, l'employé de l'hôtel n'aura pas grand chose à faire; d'un autre côté si l'employeur n'a pas de travail à donner à l'ouvrier il le congédiera tout simplement, tandis que le propriétaire de l'hôtel paye son employé qu'il y ait du monde ou pas; l'hôtel au point de vue industrie a donc une place à part et peut offrir aucune espèce de comparaison avec une autre industrie. Dans les grands hôtels des grandes villes comme Paris, un service de roulement y a toujours fonctionné, qui répond très bien au besoin du patron et de l'employé, encore que, comme on l'a vu plus haut, cer-

tains employés ne peuvent pas très bien être remplacés au pied levé; mais dans un hôtel moyen ou petit, il n'est presque pas possible de donner exactement un jour plein à chaque employé ou gens de service; dans un hôtel de saison c'est impossible.

Quand on pense qu'un employé de saison ne trouve qu'environ quatre mois de travail et par conséquent de paye sur six, on ne peut s'empêcher de trouver que la loi est dure pour lui, si sur 120 jours on lui déduit 16 jours de paye.

La seule partie du service d'un hôtel où un roulement pourrait se faire est le service des chambres et de la salle; ce sont en général des jeunes gens de 16 à 21 ans qui y sont employés, ces jeunes gens n'ont que trop d'occasions de dépenser de l'argent et de faire des bêtises pendant le chômage forcé qui a lieu entre deux places (souvent deux mois entre chaque saison) et il est à mon avis immoral d'enlever ces jeunes gens à la surveillance paternelle du maître d'hôtel ou de son directeur; ces derniers leur accordant suivant leurs demandes des congés, non compris une ou deux journées de congé régulier par semaine.

En somme le rendement de travail fourni par une personne employée dans un hôtel est très léger en comparaison de toute industrie et un besoin de réglementation de ce travail "spécialiste" ne s'y fait nullement sentir, surtout dans les villes de saison où la somme de travail normal et maxima ne se prolonge jamais plus de six semaines.

En ce qui concerne les "ouvriers" employés dans un hôtel, tels que maçons, ébénistes, jardiniers, mécaniciens, le repos du dimanche a toujours été en vigueur et par conséquent il n'y a rien de changé en ce qui les concerne.

CONCLUSION

Laissez les patrons d'hôtel s'arranger avec leur personnel comme on l'a toujours fait; toute perturbation occasionnée par le fait de l'application rapide de la loi de repos hebdomadaire ne servirait qu'à augmenter les frais d'exploitation qui sont déjà assez grands, étant obligé de tenir son hôtel ouvert six ou sept mois pour faire six semaines de recettes maximum; mécontenter le personnel qui verrait ses gains diminuer, mécontenter les clients qui n'aiment et n'apprécient un hôtel que parce qu'ils s'y trouvent chez eux et parce que leurs petites habitudes y sont étudiées; si on leur enlève ce contentement matériel en changeant chaque semaine les gens de service, ils finiront par délaisser les hôtels et aller ailleurs dans les pays qui étudient leur désir, et cela finirait par ruiner une industrie florissante dont des voisins avides ne seraient que trop heureux d'avoir le seul monopole. car si la richesse de la Côte d'Azur provient des étrangers qui y viennent, il ne faut pas oublier que sans les hôtels ils n'y séjourneraient pas.

L'industrie hôtelière fait vivre une grande quantité d'autres petites industries et commerces par le seul fait des achats et des dépenses de sa population flottante d'étrangers; que deviendraient les bouchers, fleuristes, photographes, bijoutiers, etc., etc., si les étrangers disparaissaient?

Ils seraient probablement obligés de les suivre à l'étranger, et l'industrie hôtelière souffrirait assez depuis quelques années par suite de la concurrence des autres stations hivernales telles que l'Egypte, les stations alpêtres de la

Suisse et le développement croissant de la Riviera Italienne sans qu'une loi évidemment juste, pour l'ouvrier et l'employé qui travaille régulièrement toute l'année, mais non nécessaire pour ce spécialiste qu'est l'employé d'hôtel, n'amène cette industrie florissante à la faillite.

Les villes du Midi n'ont à proprement parler pas d'industrie ou de commerce local considérable, "excepté les fleurs, fruits et huiles, c'est donc bien l'industrie hôtelière qui en est l'industrie prépondérante.

La loi sur le repos hebdomadaire n'est donc pas applicable à l'industrie hôtelière, elle serait une trop grande cause de perturbation si elle était rigoureusement appliquée, parce que les employés d'hôtels sont pour la plupart des spécialistes, il est impossible à l'hôtelier de trouver en pleine saison un personnel supplémentaire; un bon personnel étant déjà très difficile à trouver en temps ordinaire, c'est donc la plus grande objection que l'on puisse faire; comment confier pour 24 heures, sa cuisine, sa cuisine, ses machines, à un inconnu venant d'on ne sait où, qui sera la plupart du temps un incapable ou un indifférent.

Cannes, Décembre 1906.

H. Trüb.

Un système de calomnies.

La Suisse est habituée de longue date à être en butte aux attaques des journaux français et anglais. Cependant, ces derniers temps, les attaques ont redoublé. Nos lecteurs se souviennent probablement que souvent déjà nous avons répondu à ces assauts. Nous rappellerons seulement l'affaire Bataille publiée par le "Passe-Temps" de Lyon, et auquel nous avons rendu la monnaie de sa pièce. Les attaques dirigées contre notre pays, aimés des touristes, et dictées par l'envie et la jalousie, sont exécutées systématiquement. En général elles partent de contrées auxquelles la Suisse fait concurrence par son tourisme et ses stations balnéaires et climatiques. Il est donc compréhensible que les agresseurs dirigent leurs coups en première ligne sur les facteurs qui jouent un rôle important au point de vue du tourisme et des stations climatiques et balnéaires, donc avant tout sur l'industrie hôtelière. Quand la partie attaquée se défend bien, et au besoin rend les coups, l'assaillant abandonne la partie et cherche une autre victime. L'on invente des nouvelles à sensations de tous genres, qui font le tour de la presse. La Suisse est représentée comme un pays peuplé, à moitié sauvage, que l'étranger devrait éviter. Ainsi, le "Matin" de Paris a profité du cas de lèpre dans le Valais pour effrayer ses lecteurs et les empêcher de venir en Suisse. L'enquête ouverte à ce sujet a prouvé que le cas dont il s'agissait était absolument inoffensif et sans portée pour les voyageurs. (Voir l'article de fond du No 51.)

Depuis, on a fait courir le bruit de la nouvelle sensationnelle de "l'emmurement" de Beguins, dans le canton de Vaud. Il s'agit d'une jeune fille idiote qui a passé plusieurs années sans sortir de la maison de ses parents, à cause de son état malade, mais à laquelle les soins n'ont pas manqué. Le "Matin" a inventé de toutes pièces une histoire romanesque, pré-

tendant que la jeune fille avait été emmurée durant 15 ans. Quels parents barbares n'y a-t-il pas en Suisse, et combien les autorités et canton de Vaud doivent être négligentes et aveugles pour qu'une pareille cruauté soit possible! C'est pourquoi les Français devraient éviter ce pays. Voilà ce que le „Matin“ veut dire. Même dans le cas où la manière de soigner la pauvre malade n'aurait pas été exempte de reproches, c'est impardonnable de la part de la presse d'amplifier et d'exagérer les choses de la manière dont cela a été fait. Quand c'est le „Matin“ de Paris qui écrit de pareilles choses, l'on en connaît le mobile et l'on a pitié d'un journal qui oublie sa dignité et les vrais devoirs de la presse, au point de pouvoir se prêter à de telles manœuvres.

Ces lignes étaient déjà sous presse lorsque la „N. Z. Z.“ publia un article d'un de ses correspondants qui s'est déjà souvent élevé contre les informations peu scrupuleuses des reporters étrangers. Il prend surtout à partie le correspondant genevois du „Matin“ qui se distingue en général par ses nouvelles à sensation et qui en particulier aura à répondre de la manière scandaleuse dont il a représenté l'affaire de Begnins. Le correspondant de la „N. Z. Z.“ écrit entr'autre ce qui suit:

„Le „Matin“ a publié l'histoire d'une „fille emmurée“ durant 15 ans, qui devait s'être passée dans un village vaudois (Begnins). L'affaire fit du bruit et les autorités ouvrirent une enquête. Celle-ci démontra que toute l'affaire se réduisait aux faits suivants: A la suite d'un triste événement, une jeune fille se trouva arrêtée dans son développement et devint idiote, ses parents la soignèrent depuis, aussi bien qu'ils le pouvaient. Pas question d'embaumement ou de mauvais traitements. Les parents auraient bien voulu faire entrer leur enfant dans un asile, mais on n'a pas voulu l'admettre. Que disent le reporter et le „grand journal“ vis-à-vis du résultat de l'enquête? Peuvent-ils dédommager la famille de tout le tort qu'ils lui ont fait? Leur est-il possible de guérir la blessure qu'ils ont fait aux parents, en les accusant publiquement d'avoir ainsi martyrisé leur enfant? Mais ils n'y pensent pas même, ils se retranchent derrière l'argument que l'enquête n'a pas été sérieuse, que l'on veut étouffer l'affaire, etc., et il y a naturellement toujours des gens qui préfèrent croire le mal que de croire le bien.“

Les journalistes, en quête de nouvelles à sensation, comptent sur cela et se gardent bien d'insérer les démentis ou rectifications. C'est naturel!

Nous mentionnerons encore un cas de cette campagne que les calomniateurs de la Suisse ont entrepris. Nous donnons la parole au correspondant des „Basler Nachrichten“. Il écrit: „Il y a quelques semaines, un bruit sensationnel fit le tour de la presse européenne: Le tribunal de Weinfelden, dans le canton de Thurgovie, devait avoir condamné un enfant de trois ans à trois mois et demi de prison pour vol de jouets. La nouvelle était due au correspondant genevois du „Daily Chronicle“ qui écrivait à la fin d'octobre les lignes suivantes à son journal: „Un pauvre enfant de trois ans a été condamné à trois mois et demi de prison par le président du tribunal de Weinfelden (canton de Thurgovie). Il paraît que le petit garçon ayant passé devant un magasin de jouets, avait pris à l'étalage deux ou trois jouets et les avait emportés à la maison. Devant le tribunal, l'enfant avait répondu au juge qu'il avait pris les jouets pour jouer avec sa petite sœur, vu qu'il ne possédait pas de joujoux. Au grand étonnement de la cour de justice, le président condamna l'enfant à trois mois et demi de prison. Les parents de l'enfant démontrèrent en vain qu'au régime de la prison leur enfant succomberait et qu'on ne pouvait rendre responsable de ses actes un enfant de trois ans. Malgré ses cris, le petit garçon fut enlevé à ses parents et remis au geôlier. La presse suisse est indignée de ce jugement inouï et le déclare illégal.“

Cette nouvelle incroyable mise en circulation par le „Daily Chronicle“ a fait le tour de la presse trop crédule de l'Angleterre, de la France et de l'Amérique. C'est ainsi que le „Petit Journal“ la présente à ses lecteurs et que la „Dépêche de Toulouse“ en fit un article de fond émuant. Les rédactions de journaux et les autorités thurgoviennes ont reçu un grand nombre de lettres émanant de Suisses à l'étranger qui prient qu'on leur dise ce qui en est de ce jugement barbare.

Naturellement que la presse thurgovienne a déclaré tout de suite que la nouvelle était inventée de toute pièce. Reste à savoir si les journaux étrangers ont publié ce démenti? Il est bien probable que non, car la calomnie et le démenti ne vont pas ensemble.

Nous voulons mentionner encore une affaire qui s'est passée au mois de septembre dernier, et qui se distingue des autres cas que parce que la nouvelle a été mise en circulation non par la presse étrangère, mais par un journal suisse qui n'avait pas suffisamment examiné les dépositions de deux étrangers. Il publie maintenant, comme de juste, une rectification officielle. En effet, nous lisons dans le „Bund“, édition du soir, du 3/4 décembre 1906, entre autre, ce qui suit:

„Le 7 septembre de cette année, il a paru dans le „Bund“ un article sous le titre sensationnel: „Comme les étrangers sont traités à Escholzmatt“. Le titre et surtout la teneur de l'article firent beaucoup de bruit en Suisse. Même les journaux étrangers s'occupèrent de l'affaire. Deux voyageurs, les frères Plinatus de Finlande, prétendaient avoir été insultés et enfermés par l'aubergiste et la police d'Escholzmatt, et cela sans aucune raison. Ces messieurs portèrent plainte au Département de justice

fédéral qui invita le Gouvernement lucernois à faire une enquête. Celle-ci fut faite par la préfecture d'Entlebuch. Le dossier a été renvoyé au Département de justice fédéral et soumis par celui-ci à la Légation russe à Berne.“

Voilà l'introduction de la déclaration officielle que la municipalité du village d'Escholzmatt a publiée dans le „Bund“. L'enquête a prouvé que les deux Finlandais se sont attirés les désagréments dont ils se plaignent par leur conduite extravagante, provocatrice et contraire aux lois. Aussi le Département de justice fédéral n'a-t-il pas donné suite à leur plainte, ajoute la municipalité d'Escholzmatt, dans sa déclaration officielle.

L'on pourrait croire que l'affaire est finie, et il serait bien désirable que la presse étrangère mette autant d'empressement à publier les rectifications officielles, qu'elle en a mis à reproduire le premier article du „Bund“. Mais, nous n'en sommes pas encore là. Les deux Finlandais qui occupent des places d'architectes à Berne actuellement, ont fait déclarer par leur avocat, dans le „Bund“, que l'affaire n'était nullement finie, le gouvernement lucernois ne s'étant pas encore prononcé. Dans le cas où ce dernier ne donnerait pas satisfaction aux réclamants, ils en appelleraient au Tribunal fédéral.

Il faut donc encore attendre le jugement définitif. C'est ce que nous voulons faire; cependant nous avons cru bien faire de mentionner ce fait avec les autres.

Tout ceci est bien peu édifiant. Cependant nous croyons que la Suisse et tous ceux qui concourent au développement du tourisme dans notre pays ne doivent pas se laisser troubler mais suivre toujours la même règle de conduite, c'est-à-dire développer et perfectionner toujours plus l'industrie hôtelière, afin de contribuer toujours plus à la haute réputation dont la Suisse jouit comme pays de tourisme. Alors ni calomnies systématiques, ni calomnies isolées ne pourront nuire à la prospérité du tourisme en Suisse. A-n.

Contre l'abus des Placards-Reclames.

On nous communique ce qui suit: Le comité de la Société d'utilité publique a discuté dans sa dernière séance, la proposition faite par la commission qui avait été chargée d'examiner la question de l'abus des réclames — proposition concernant un projet de loi sur l'interdiction et l'imposition de certaines réclames.

Le comité et la commission, après un examen approfondi, recommandent à l'unanimité une combinaison d'interdiction et d'imposition permettant d'appliquer l'une ou l'autre suivant les cas. Tout en tenant compte des nécessités de l'industrie et du commerce, ainsi que des affiches de théâtre, de fêtes et de concerts — il y aurait lieu d'établir des règlements spéciaux de façon à pouvoir combattre les exagérations évidentes qui se produisent de temps en temps.

Le projet s'appuie sur la législation élaborée dans le canton de Vaud, depuis l'année 1903, mais vise au moyen des expériences faites par cette loi, à en combler certaines lacunes, et à éviter qu'on ne la contournne.

M. le Professeur Dr. K. Wieland, juriste distingué de Bâle, et président de la sous-commission juridique, s'est chargé de faire un exposé des motifs en faveur du projet de loi. Lorsque ce rapport, qui fera spécialement ressortir la nécessité d'une légifération contre les procédés de réclame, sera prêt, le projet de la Société suisse d'utilité publique sera aussitôt soumis à tous les gouvernements cantonaux, soit directement par la Société elle-même, soit par les sections, avec prière de bien vouloir l'examiner.

Les négociations amiables qui avaient été engagées avec les principaux intéressés des placards-réclames n'ont malheureusement donné jusqu'ici aucun résultat, et cela surtout parce qu'on se trouve en présence de contrats faits pour plusieurs années, payables par annuités, et qu'on ne veut pas résilier, quoiqu'on ait reconnu depuis lors, que ces placards-réclames allaient souvent à fin contraire.

Dans le cas où on n'arriverait pas à un résultat satisfaisant et si contre toute attente la régularisation de cette question au moyen d'une loi ne pouvait s'obtenir que dans un temps indéterminé ou d'une façon insuffisante, il faudra organiser un vaste et énergique boycottage, en s'entendant avec d'autres sociétés. Plusieurs de nos associations suisses les plus importantes sont très disposées au boycottage, et comme d'autre part, de très grandes fabriques parmi les industries en cause, veulent renoncer complètement aux placards-réclames et se déclarent prêtes à donner des assurances à cet égard, l'organisation d'un boycottage ne présenterait pas de difficultés spéciales. Néanmoins il faut encore espérer, que de telles mesures de rigueur ne seront pas nécessaires, et qu'à l'honneur de notre pays, on renoncera finalement de plein gré, à exploiter et à dégrader les beautés naturelles de notre patrie d'une manière aussi détestable.

Ueber die Fischerei im Bodensee

entnehmen wir dem „Bund“ folgenden interessanten Artikel:

Am Bodensee ist gegenwärtig Felchen-saison. Der „Felch“ spielt die Hauptrolle in der Bodenseefischerei und neben Forelle und Lachs wird er am meisten in Ehren gehalten im Menu der Hotelküche. Der Fisch wird im Bodensee das ganze Jahr über gefangen; der Massenfang aber findet in der ersten Hälfte

Dezember statt. Die Felchen haben Laichzeit von 14 Tage vor bis 14 Tage nach „Katharina“ da kommen die Fische ganz nahe an die Oberfläche des Sees, „dass ihnen die Federn aus dem Wasser hervorragen.“ Da gibt es für den Fischer auch die grösste Beute. Freilich schadet der Massenfang während der Laichzeit der Fortpflanzung der Fische stark und durch internationale Vereinbarung zwischen den Uferstaaten ist der Felchenfang zur Laichzeit stark eingeschränkt worden. Vom 15. November bis 1. Dezember dürfen Felchen überhaupt nicht gefangen werden; vom 1. bis 15. Dezember ist der Fang auf besondere Bewilligung hin staatlich patentierten Fischern unter der Bedingung gestattet, dass den laichreifen Felchen die Eier entnommen und letztere an die Fischbrutanstalten der Uferstaaten abgeliefert werden. Ein laichreifes Felchen enthält 7,000—10,000 Eier und im letzten Jahr sind einzig in die thurgauischen Fischbrutanstalten 14,548,700 Blaufelcheneier eingeliefert worden; abgegeben haben dann die Brutanstalten 10,748,000 junge Fische, was einem Brutergebnis von 72% gleichkommt. Staatliche Fischbrutanstalten befinden sich in Romanshorn, Arbon, Ermatingen, Radolfzell, Ueberlingen, Friedrichshafen und Lindau.

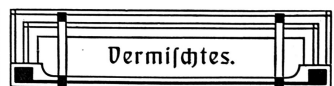
Die heurige Felchen-Campagne war gut. Freilich hat der Fang, der von grossen Fischerflotten mit freischwebenden Netzen betrieben wird, stark unter dem zeitweise fast sturmartigen Westwinde gelitten, der tagelang über den See gestrichen ist und der die Schwebnetze bis in die Bregenzerbuch hinauf getrieben hat, so dass manche Fischer Mühe haben werden, ihre Netze wieder zu finden. Die Fische wandern in die grossen Fischhandlungen von Ermatingen, Konstanz und Friedrichshafen, von wo aus sie dann an die Konsumenten abgeliefert werden. Ist einmal die Laichzeit vorbei, so ist es fast nur noch ein Zufall, wenn bis zum Frühjahr überhaupt noch Blaufelchen gefangen werden.

Es gibt etwa 450 gewerbmässige Fischer am Bodensee, wovon etwa 240 badische, 150 thurgauische, 30 österreichische, 20 bayrische. Die Ausübung der Fischereirechte ist durch internationale Vereinbarung geregelt; doch harret eine Rechtsfrage, die jedes Jahr zu Zeitungsfehden und zu Disputen unter den Fischern führt, noch ihrer prinzipiellen Erledigung. Es ist Praxis, dass das Patent eines Uferstaates den Inhaber zum Fischen auf dem ganzen See berechtigt. Nun beklagen sich aber die schweizerischen Fischer jedes Jahr bitter darüber, dass sie zu kurz kommen und die Badenser mit ihrem starken Fischerkontingent auf Schweizergebiet jährlich mindestens für Fr. 50,000 Fische wegkapern, während schweizerische Fischer das badische Gebiet gar nicht befischen. Die schweizerischen Fischer, wie übrigens auch die württembergischen, verlangen denn auch schon seit Jahren die Teilung des Seegebiets für die Fischerei nach nationalen Grenzen. Baden will aber natürlich von einer solchen Teilung nichts wissen.

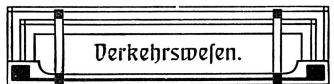
Beobachtungen eines Touristen auf seinen Reisen in Europa.

Mit besonderer Berücksichtigung der Hauptstädte, in denen das in Frage Gestellte am deutlichsten und am meisten wahrnehmbar ist, bringt die Reisezeitung der „Voss. Zig.“ eine Zusammenstellung, der wir das nachstehende entnehmen:

1. Wo findet man: a. Die am bequemsten eingerichteten Eisenbahn-Personenwagen? In Russland. b. Die am saubersten gehaltenen? In den Schnellzügen Schwedens, wo auch z. B. Spucknapfe in jedem Abteil vorhanden sind. c. Wo findet man die glatteste und ruhigste Abwicklung selbst des stärksten Personenverkehrs? In England, speziell in London. d. Wo findet man die besten Eisenbahnbuffets? In Schweden.
2. Wo findet man die komfortabelsten Dampfschiffe für grosse Seereisen? In Deutschland und England. Wo findet man die saubersten und besteingerichteten Dampfboote für kleine Touren? In Schweden.
3. Wo findet man die besten Hotels mit mässigen Preisen? In der Schweiz.
4. Wo findet man die behaglichsten Restaurants und Cafés mit zivilen Preisen? In Kopenhagen und Stockholm.
5. Wo findet man das reichlichste und mannigfaltigste servierte Frühstück mit mässigem Preis? In der Schweiz.
6. Wo findet man die besten und billigsten Diners, einschl. Wein? In Paris.
7. a. Wo findet man die aufmerksamsten Kellner? In Wien. b. Wo findet man die in Bezug auf Trinkgelder am leichtesten zufriedenzustellenden Kellner? In Italien.
8. Wo findet man die anspruchsvollsten Hausdiener? In Deutschland und der Schweiz.
9. Wo findet man die anspruchsvollsten Hausdiener? In Italien.
10. Wo findet man die Bevölkerung am unfreundlichsten gegen Fremde? In Holland und der Schweiz. (Red.)
11. Wo findet man die meisten und sehenswertesten Kirchen? In Italien.
12. Wo findet man das Verhalten der Kirchenbesucher sogar während des Gottesdienstes am freiesten und respektlosesten? In Italien.
13. Wo findet man die in der Öffentlichkeit die grösste Achtung des Volkes vor der Geistlichkeit? In Deutschland und Oesterreich. Wo die grösste Ignorierung? In Italien.
14. Wo findet man die sowohl in Bezug auf schlanken Wuchs als auch zugleich feine Gesichtszüge hübscheste männliche Jugend? In Italien und Schweden, speziell in Stockholm.



Vom Rosenöl. In den Ländern der Balkan-Halbinsel werden die grössten Mengen Rosenöl erzeugt, die den Weltmarkt erreichen; berühmt durch seine Rosenerte ist namentlich Bulgarien, aber auch auf türkischem Gebiet nehmen die Rosenpflanzungen und ihr Ertrag eine grosse und wichtige Stellung ein. In diesem Jahre ist, wie der „Tropenpflanzer“ erfährt, die Produktion an Rosenöl in der Türkei besonders günstig gewesen, da die Rosen überall gut überwintert hatten und sich bei der frühzeitig einsetzenden warmen Witterung schneller als sonst entwickeln konnten. Im April traten allerdings Nachfröste ein, die aber keinen bedeutenden Schaden verursachten. Die türkischen Rosenzüchter rechnen also schon im voraus mit einer ungewöhnlich reichen Ernte. Von schädlichem Einfluss ist nur der Umstand gewesen, dass sich bei Beginn der Zeit, in der die Destillation des Rosenöls vorgenommen wird, anhaltender Regen einstellte. Wurden die Hoffnungen dadurch zum Teil zerstört, so hat die diesjährige Ernte an Rosenöl einem Gewicht von 900,000 Metkal (etwa 240 Kilogramm) den Betrag der vorjährigen Ernte zum mindesten erreicht, während die Preise des Rosenöls seitdem noch etwas gestiegen sind und sich jetzt auf etwa 725 Fr. für ein Kilogramm bester Qualität stellen. Das Metkal ist ein in der Türkei, in Persien und Nordafrika gangbares Gewicht, das nur für besondere Kostbarkeiten, wie für Perlen und Ähnliches und eben auch für das Rosenöl benutzt wird und zwischen 4 und 4,8 Gramm schwankt.



Personenverkehr im Monat November: Arth-Rigi-Bahn 8,800 (1905 7,710), Rorschach-Heiden-Bahn 5,325 (5,392). Schweizerische Südstadtbahn 30,000 (33,540).

Eine Bahn Brunnen-Einsiedeln-Glarus. Laut „Grütliener“ hat ein belgisches Konsortium einen schweizerischen Fachmann mit der Einreichung eines Konzessionsgesuchs für den Bau einer Bahn von Brunnen über Schwyz nach Muotatal, Yberg, Einsiedeln und Glarus beauftragt.

Für Strassenbahnen. Eine Einrichtung, die wohl rasch in manch anderer Stadt mit elektrischer Strassenbahn nachgeahmt werden wird, ist in Nürnberg getroffen worden: Es sind, zunächst an den Hauptknotenstellen, Täfelchen aufgestellt worden, die abends anzeigen, ob die betreffenden Linien noch verkehren oder ob der letzte Wagen schon vorbei ist. Die Täfelchen werden elektrisch bedient. Die Einrichtung arbeitet adellos und findet grossen Anklang; sie kann auch bei Tage, bei grossen Betriebsstörungen, benutzt werden und so manches unnütze Warten an den Haltestellen ersparen.

Für den Riviera-Express, welcher vom 1. Jan. k. J. bis auf weiteres täglich zwischen Berlin und Ventimiglia verkehren wird, ist nach einer Bekanntmachung der Königl. Eisenbahndirektion Berlin der nachfolgende Fahrplan endgültig festgesetzt worden: Abfahrt von Berlin, Anhalter Bahnhof 8.10 nachm., ab Frankfurt 11.40 abds., ab Strassburg i. E. 3.12, Belfort 5.35 früh, Lyon 11.30 vorm., Marseille 4.37 nachm., Cannes 7.36 abds., Nizza 9.15 abds., Ventimiglia 9.38 abds. Die erste Abfahrt von Berlin findet am Dienstag, den 1. Januar k. J. statt. In umgekehrter Richtung verkehrt der Riviera-Expresszug ab Ventimiglia um 8.45 vorm., ab Nizza 10.20, ab Cannes 10.37 vorm., ab Marseille 2.03 nachm., ab Lyon 7.19 abds., etc., ab Frankfurt a. M. 8.30 vorm., an Berlin, Anhalter Bahnhof 4.31 nachm.

Spilgenbahn. Das Konzessionsgesuch des Kantons Graubünden für eine Spilgenbahn ist in den eidgenössischen Räten am 21. Dezember bereits verteilt worden. Das dem Gesuche zu Grunde liegende Projekt ist von Dr. Ed. Locher-Frouler verfasst. Die Linie nimmt ihren Anfang in Chur und hat bis Chiavenna eine Gesamlänge von 84 km. Die Maximalsteigung beträgt 26 Promille, der Minimalradius 300 m. Der grosse Spilgentunnel hat eine Länge von 26.15 km, wovon 13.49 km auf Schweizergebiet liegen. Die ganze Linie samt dem grossen Tunnel soll einspurig erstellt werden. Der Tunnel soll drei Ausweich- oder Kreuzungsstellen erhalten. Die Gesamtkosten der Spilgenbahn sind auf 124.9 Millionen Franken veranschlagt. Die Bauzeit ist zu 5 Jahren angenommen. Die Stuttgarter Handelskammer beschäftigt sich in ihrer letzten Plenarsitzung mit der Frage: Spilgen oder Greina? Es fand eine lebhaft debattierte Debatte statt. Das Protokoll enthält folgenden Vermerk: „Auf Grund eines gedruckten vorliegenden Referates über die verschiedenen Projekte der Alpenquerung wurde die Bedeutung der Spilgenroute für die Süddeutsche behebende Weltverkehr voll anerkannt und beschlossen, die Linie zu unterstützen.“

Ueber den Kanaltonel finden wir noch folgende weitere Angaben: Das dafür nötige Kapital ist auf 3,600,000 Pfund Sterling festgesetzt und gelangt in Aktien von je zehn Pfund Sterling zur Ausgabe. Der Gesellschaft wird Vollmacht erteilt, wenn der Antrag durchgeht, 1,200,000 Pfund Sterling Anleihen aufzunehmen. Direktoren des Unternehmens sind: Viscount Ridley, Lord Barton, Mr. Arnold Morley, Viceadmiral Sir Charles Campbell, Generalmajor Sir A. E. Turner und Baron Emil Beaumont d'Elhanger. Die Arbeiten unter Hochwasserstand dürfen nicht ohne Einwilligung d's Handelsamtes unternommen werden, dem jederzeit eine Revision der Arbeiten, sowie die Anlage der Röhren für Kabel oder Drähte zu überlassen ist. Für Fortsetzung der Arbeit sind zehn Jahre zu bewilligen. Ein Armeerat hat das Recht, zur Sicherheit des Landes das Gesetz abzuändern. Ehe das Unterhaus sich entscheidet — es ist im Allgemeinen dem Plane nicht abgeneigt — wird, wie den „Basler Nachrichten“ aus London geschrieben wird, die Ansicht des Armeerates, des Rates für nationale Verteidigung und des Kabinetts abgewartet.

Der internationale Hotel-Telegraphen-Schlüssel

kann in beliebigen Quantitäten gratis und franko bezogen werden beim

Hotellierbureau in Basel.

VEVEY (SCHWEIZ). Sonnigste und vollkommen nebelfreie Winterstation am Genfersee. Das ganze Jahr offen.

Haus I. Ranges, an prachtvoller ruhiger Lage am Südquai mit modernstem Komfort, vorzüglich für Winteraufenthalt eingerichtet. Zentral-Wasserheizung. Elektrisches Licht. Neue Glas-Veranda. Lift. Orchester im Hotel. Auto-Garage. Mässige Preise. Tarif und Prospekt auf Wunsch. 462 **ANT. RIEDEL, Besitzer.**

LUGANO.

I. Ranges.

Das ganze Jahr offen.

Zentral-Warmwasserheizung.

H. BURKARD-SPILLMANN, Besitzer.

467

COMESTIBLES.

E. CHRISTEN, BALE.

LOCARNO.

Belle Villa, complètement meublée, tout confort moderne (R 5217) 2984

à vendre ou à louer

entourée de jardin, parc, vignoble, 22 mille m², dans la plus belle situation au pied de la colline, magnifique vue et position unique pour un hôtel de premier ordre. S'adresser à G. Isorni, Locarno.

Plus de maladies contagieuses par l'emploi de

l'Ozonateur.

Désinfecteur, antiseptique, purifiant l'air, d'un parfum agréable; il absorbe toute mauvaise odeur.

Indispensable

dans les salles d'écoles, hôpitaux, chambres de malades, Water-Closets, etc.

En usages dans tous les bons hôtels, établissements publics et maisons bourgeoises.

Nombreuses références.

Agent général: Jean Wäffler, 22 Blvd Helvétique, Genève.

Sie finden heute

in jedem feinen Hôtel.
Restaurant, Café, Sanatorium etc.

Schwabenland s

Gediegene
Küchen-Einrichtungen

vielfach
prämiert.

Grossh. Bad
Hoflieferanten.

Gebrüder Schwabenland
MANNHEIM

BERLIN ZÜRICH.

Catalogue gratis.

EXPOSITION PERMANENTE

d'installations complètes

pour grandes cuisines, pâtisseries, cafés-buffets etc.

et de spécialités diverses pour l'hôtellerie

Etablissement E. Leopold-Born à Thonne.

Fondé en 1873. Catalogues. Exportation dans tous pays.

Knaben-Institut. Handelsschule.

Clos-Rousseau, Cressier b. Neuenburg.

Pensionspreis 1200 Fr. jährlich. (324) Gegründet 1859.



PEROLIN

ist zum Reinigen von
Teppichen ohne zu klopfen
unerreicht!

Keine lästigen, Krankheit
erregenden Bazillen!

Kein Staub mehr!

Höchste Auszeichnungen.

The Perolin Comp.
Kreuzlingen (Thurg.)
Verlangen Sie Prospekt.
(R 2639) 2054

TURIN (ITALIE).

A LOUER GRAND HOTEL

en construction, dernier style, situé en plein midi, sur un des plus beaux boulevards de la ville, à 150 mètres de la gare centrale.

Pour renseignements, s'adresser à Mr. Prioti, 46 via Carlo Alberto, Torino. 466

TÜRZUSCHLAGEN

(schlimmste Störung der Nachtruhe) unmöglich durch meine
Können von Jedermann befestigt werden. **Schlagdämpfer.** In hundert Hotels im Gebrauch.

Paar bronziert Fr. 3.75, vernickelt Fr. 4.40 ab Freiburg, Nachn.
Bei grösseren Bezügen Rabatt. C. Küssmann, Freiburg i. B. No. 24.

Direktion, Pacht oder Kauf.

Direktor, Mitglied des Schweizer Hotelier-Vereins, zur Zeit noch Leiter eines Hotels ersten Ranges, der drei Hauptsprachen mächtig, verheiratet, sucht mit seiner ebenfalls sehr fachgewandten Frau passendes Engagement als Direktor, oder die Pacht, event. Kauf eines kleineren Geschäftes. Jahresstelle oder -Geschäft bevorzugt. — Prima Referenzen. Offerten unter Chiffre H 345 R an die Exp. d. Bl.

VELTLINER SASSELLA



LORENZ GREDIG & CIE

Veltlinerweinhandlung z. Kronenhof
PONTRESINA

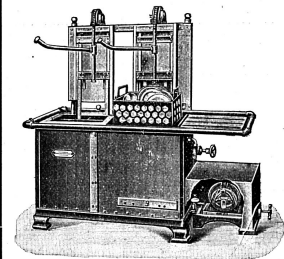
848

An gutem Fremdenplatz in Italien

ist besonderer Verhältnisse wegen ein gut eingeführtes Hotel-Restaurant mit grossem Umsatz und nachweisbarer Rendite zu günstigen Bedingungen zu verkaufen. Internationale Passantenkundschaft. Antritt nach Belieben. Für tüchtigen Hotelier sichere Existenz. Offerten mit Angabe der näheren Verhältnisse an die Exped. d. Bl. unter Chiffre H 351 R.

Die patent. Essgeschirrspülmaschinen u. Apparate „SIMPLON“

von H. KUMMLER & Co., Maschinenfabrik, Aarau



wurden auf der künigl. Kochkunstausstellung in London für unübertroffene Leistung und leichte Bedienung mit der goldenen Medaille prämiert. 2553

Die Bedienung ist so leicht, dass mit einem Finger resp. ein Kind die schwersten Geschirrkörbe transportieren sowie auf und ab bewegen kann. R 2572

Maschinen mit elektr. Betrieb von Fr. 1812.— an.
Maschinen für Handbetrieb von Fr. 850.— an.
Apparate m. Vorspülung m. Hand von Fr. 437.50 an.

Prospekte und Spezialofferten gratis. Prima Referenzen.

Girsberger & Cie. - Bern

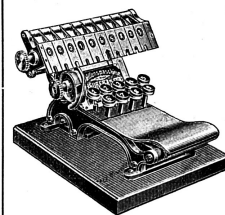
Komplette Hotel-Lingerie

Spezialität: Namenswebungen

Farbige Decken als Bettpräpés

Muster-Kollektionen umgehend zur Verfügung

(H 0348) 1588



Additionsmaschine „HEUREKA“

(Patente in allen Kulturstaaten).

Einzig praktisch für Buchhandlung und statist. Arbeiten.

— Einfach handlich und solid. —

Grosze Zeitersparnis.

Keine Fehler und nicht ermüdend.

Mit nur 9 Tasten Additionen bis 9,999,999,999,999.

Soll in keinem Bureau mehr fehlen.

Prospekte und Vorführung bereitwilligst und gratis.

Aktien-Gesellschaft für techn. Industrie

Limmatquai Nr. 94, ZÜRICH I.

Hotel-Neubauten und -Umbauten

projektiert und übernimmt das

Architektur- und Baugeschäft

LA ROCHE, STÄHELIN & Co

(Ersteller des Grand Hôtel de l'Univers in Basel) 331

16 Malzgasse - BASEL - Malzgasse 16

FABRIQUE DE MEUBLES

EN STYLE ANCIEN

ET EN MODERNE STYLE

LA PLUS IMPORTANTE DE LA SUISSE — MAISON FONDÉE EN 1860

ZEHNLE & BUSSINGER
BALE

INSTALLATIONS COMPLÈTES

POUR

HOTELS

DE TOUS ORDRES

AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX



BUREAU SPÉCIAL D'ARCHITECTURE
DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

PRINCIPALES RÉFÉRENCES:

Drei Könige	Basel	Schweizerhof	Lucerne	Cursaal	Montreux
Schweizerhof	Basel	Schweizerhof	Lucerne	Basel	Basel
Metropole	Basel	Salinen	Altenrhein	Caux Palace	Caux
Bahnhof	Basel	Krone	Basel	Saal, Dr. Widmer	Territet
Continental	Basel	Schützen	Basel	Sanatorium	Hôtel Laysin
Barrenhof	Basel	Neues Stadtbad	St. Moritz	Sanatorium	Hôtel Laysin
Sonnenberg	Basel	Palace Hotel	Merano	Splendid	Chaux-de-Fonds
Victoria	Basel	Hôtel du Cygne	Basel	Wörz	Basel
Regina-Jugendheim	Basel	Splendid	Basel	Basel	Basel
Schweizerhof	Basel	Splendid	Basel	Basel	Basel

